Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261110-D2026111017-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 10 novembre 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Hippolyne LE MEUR, Sammy GAUTIER, François BLAYO, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Virginie LE GARREC, Gwendoline RIO
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Aurore BRACQ, Francette CHAULOUX, Patricia LE TORTOREC, Stéphane PIGACHE, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	04 novembre 2026
Secrétaire de séance :	Laurent KRUST

17 - CITOYENNETÉ - Approbation de la convention de partenariat relative à l'Espace de Vie Sociale et aux modalités de refacturation à la ville

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides accordées par les personnes publiques ;
Vu le projet social de l'Espace de Vie Sociale porté par l'association Maison Pour Tous d'Inzinzac-Lochrist ;
Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Commune d'Inzinzac-Lochrist conduit une politique de proximité visant à favoriser le lien social, l'animation de la vie locale, la participation des habitants et le développement des solidarités ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261110-D2026111017-DE

Considérant que, dans le cadre de cette politique municipale, la Ville soutient le fonctionnement d'un Espace de Vie Sociale (EVS), équipement de proximité contribuant à l'animation de la vie locale et à la cohésion sociale ;

Considérant que l'association Maison Pour Tous d'Inzinzac-Lochrist assure sur le territoire communal la gestion et l'animation de l'Espace de Vie Sociale, structure de proximité reconnue et agréée par la Caisse d'Allocations Familiales ;

Considérant que les actions conduites par l'association au sein de l'Espace de Vie Sociale concourent à la réalisation des objectifs d'intérêt général poursuivis par la Ville en matière de cohésion sociale, de participation citoyenne et d"inclusion ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les engagements respectifs de la Commune et de l'association au travers d'une convention précisant les modalités de refacturation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Commune d'Inzinzac-Lochrist et l'association Maison Pour Tous d'Inzinzac-Lochrist, porteuse de l'Espace de Vie Sociale.

- **RECONNAÎT** l'intérêt communal de l'action menée par l'association dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale, en faveur du développement du lien social, de l'animation locale, de la participation des habitants et de l'inclusion de tous les publics.

- **PRÉVOIT** que l'association transmette annuellement à la Commune :
  - Son rapport d'activité ;
  - Ses comptes annuels approuvés ;
  - Le bilan des actions réalisées ;
  - Tout document permettant d'apprécier l'utilisation des financements publics accordés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement ainsi que tous les avenants et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Laurent KRUST

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,

Jérôme MEUNIER